

DECISION DU DIRECTEUR N°424/2021

Composition du Conseil Economique Social et Culturel du Parc national de Port-Cros Commission Espaces naturels, agriculture, forêts

Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,

VU l'article R331-33 du Code de l'Environnement ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros n° 20/2020 en date du 3 décembre 2020 relative à l'approbation de la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration, du Bureau du Conseil d'administration et du Conseil économique social et culturel ;

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration de Port-Cros, paragraphe IV, article 21, 22, 23, 24 ;

CONSIDERANT que la composition du Conseil économique, social et culturel est évolutive et qu'elle peut être révisée à tout moment par le directeur et au moins une fois tous les trois ans.

DECIDE

Article 1

La composition de la Commission Espaces naturels, agriculture, forêts du Conseil Economique Social et Culturel est établie en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).

A Hyères, le 12 juillet 2021

Le directeur



Marc DUNCOMBE



Commission Espaces naturels, agriculture, forêts

Membres	
Julien	BOUILLIE
Michel	BLAISE
Jacqueline	VUILLET
Patrick	DESPINOY
Yves	GROS
Katia	LAGARDE
Francis	GIORGI
Florent	AUDIBERT
Pierre	ETCHEBERRY
Nicolas	PLAZANET
Manon	MIRAGLIO
Anny	THERY